

COMPAGNIE DES PERMIS

Enjeux des formations aux permis de conduire et conditions de passage des examens

Permis B

La conduite d'un véhicule est plaisir mais la société actuelle fait que l'obtention du permis de conduire est devenu indispensable pour les études ,le travail ,les loisirs et pour acquérir de l'autonomie.

De ce fait la sécurité routière doit être l'affaire de tous.

Les jeunes conducteurs représentent une part très importantes des tués et des blessés sur la route (environ 20% des tués).

L'accident de la route n'est pas une fatalité, il est souvent la cause d'un mauvais comportement du conducteur (alcool, drogues, vitesse, fatigue...)

De ce fait afin de limiter les risques routiers pour les conducteurs débutants , un nouveau programme de formation est mis en place :le REMC (référentiel pour l'éducation à la mobilité citoyenne).

L'objectif général du REMC est de permettre au conducteur débutant d'acquérir la maîtrise de compétences en matière de savoir être, de savoirs, de savoir-faire et de savoir devenir.

Nos moniteurs diplômés vous accompagneront dans cette démarche.

Avant la formation une évaluation d'une heure sera effectuée afin de fixer un volume prévisionnel d'heures de formation.

Suite à l'obtention de l'épreuve théorique générale et à la validation des compétences du programme REMC (20 heures minimum de formation pour les permis B ,A1,A2) , nous pourrons vous présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire.

CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS :

1. Épreuve théorique :

Avoir une carte d'identité valide ; être inscrit(e) via ANTS au permis B ; obtenir un score d'au moins 35/40 à l'ETG.

Lieu de passage d'examen : La poste, 5 Rue René Chatel, 14500 VIRE ; les candidats se déplacent par leurs propres moyens avec un trajet de 6 minutes en voiture, l'auto-école s'occupe de l'achat des places.

2. Épreuve pratique :

Après obtention du code de la route ;

Examen circulation : d'une durée de 32 minutes après vérification de l'identité

Il sera vérifié :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Un score minimum de 20/31 sans faute éliminatoire est nécessaire pour réussir l'examen.

Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner dans cette catégorie vous accompagnera.

Lieu de passage d'examen : Rue Bellevue, 14500 VIRE ; les candidats se déplacent par leurs propres moyens avec un trajet de 5 minutes en voiture

COMPAGNIE DES PERMIS

Permis A1 A2

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto est peut-être une nécessité ou une simple envie. Rouler en sécurité reste un devoir pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière saura vous guider.

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite et validation des quatre compétences de formation pour l'épreuve pratique. Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16 ans et de 18 ans pour la catégorie A2.

CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS :

1. **Épreuve théorique :**

Avoir une carte d'identité valide ; être inscrit(e) via ANTS au permis moto ; obtenir un score d'au moins 35/40 à l'ETM.

Lieu de passage d'examen : La poste, 5 Rue René Chatel, 14500 VIRE ; les candidats se déplacent par leurs propres moyens avec un trajet de 6 minutes en voiture, l'auto-école s'occupe de l'achat des places.

2. **Épreuve hors circulation :**

Après obtention du code moto ;

D'une durée de 10 minutes, vous devrez montrer votre capacité à maîtriser la moto à allure lente, à la pousser sans l'aide du moteur ainsi qu'un évitement et un arrêt d'urgence.

3. **Examen circulation :** Après obtention de l'examen HC, d'une durée de 30 minutes

Il sera vérifié :

- Savoir s'équiper et s'installer
- Savoir se positionner sur le véhicule, Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Un score de 21/28 sans faute éliminatoire est nécessaire pour réussir l'examen

Lieu de passage d'examen : Rue Denis Papin, 14840 Démouville ; les candidats se déplacent par leurs propres moyens avec un trajet de 50 minutes en voiture
Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner dans cette catégorie vous accompagnera.

COMPAGNIE DES PERMIS

Permis C CE D

Les permis du groupe lourd sont dans la plupart des cas destinés à une utilisation professionnelle. La conduite de véhicules lourds représente des risques particuliers compte tenu du gabarit, du poids, de l'inertie, de l'absence de visibilité (angles morts très nombreux) et nos formations doivent amener le conducteur à avoir un comportement responsable et sécuritaire

L'objectif général est de permettre au conducteur poids lourds de cohabiter au mieux avec les autres usagers, de savoir gérer son véhicule dans des infrastructures pas toujours adaptées au gabarit et d'agir en sécurité en toutes circonstances et cela en fonction du type de véhicule utilisé (transport de marchandises pour les permis C et CE ou transport de personnes pour le permis D et DE)

Les prérequis :

- être titulaire du permis B
 - être âgé de 21 ans minimum pour les catégories C et CE
 - être âgé de 24 ans minimum pour les catégories D et DE
 - être titulaire d'un code de la route en cours de validité soit par passage de l'examen théorique général ou avoir un permis datant de moins de 5 ans
- Nos moniteurs s'occuperont de vous sur un stage d'une durée de deux semaines avec le programme suivant

1. Épreuve théorique :

Avoir une carte d'identité valide ; être inscrit(e) via ANTS au permis B ; obtenir un score d'au moins 35/40 à l'ETG.

Lieu de passage d'examen : La poste, 5 Rue René Chatel, 14500 VIRE ; les candidats se déplacent par leurs propres moyens avec un trajet de 6 minutes en voiture, l'auto-école s'occupe de l'achat des places.

2. Épreuve hors circulation :

Après obtention du code de la route ; d'une durée de 30 minutes pour le C et D et 60 minutes pour le CE.

Il sera vérifié :

- Interrogation écrite
- Vérifications courantes de sécurité
- Compatibilité et attelage pour le CE
- Tirage au sort d'un thème
- Interrogation orale
- Vérification des systèmes de freinage
- Manœuvre
- Dételage pour le CE

Un score de 17/21 est nécessaire pour le plateau C et D sans faute éliminatoire

Un score de 25/30 est nécessaire pour le plateau CE sans faute éliminatoire

3. Examen circulation : Après obtention de l'examen HC, d'une durée de 45 minutes

Il sera vérifié :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité

- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Un score minimum de 17/28 sans faute éliminatoire est nécessaire pour réussir l'examen.
Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner dans cette catégorie vous accompagnera.

Lieu de passage d'examen : Rue Denis Papin, 14840 Démouville ; les candidats se déplacent par leurs propres moyens avec un trajet de 50 minutes en voiture
Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner dans cette catégorie vous accompagnera.

COMPAGNIE DES PERMIS

Permis BE

Le permis BE représente un enjeu à la fois pour les particuliers et également pour les professionnels. La conduite des véhicules articulés est une affaire assez spécifique compte tenu des particularités créées par la conduite d'un véhicule articulé (masse élevée, freinage plus difficile à gérer, nécessité d'anticiper, manœuvres rendues plus compliquées, réglementation spécifique en matière de limitation de vitesses et de tonnage, angles morts plus nombreux que sur un véhicule isolé, capacité d'accélération réduite à cause de la masse)

Il est donc impératif d'être correctement préparé à la conduite d'un véhicule articulé afin de limiter le plus possible les risques d'accidents.

Les prérequis :

-être titulaire du permis B

-être titulaire d'un code de la route en cours de validité soit par passage de l'examen théorique général ou avoir un permis datant de moins de 5 ans

Nos moniteurs s'occuperont de vous sur un stage d'une durée de 21h avec le programme suivant :

1. Épreuve théorique :

Avoir une carte d'identité valide ; être inscrit(e) via ANTS au permis B ; obtenir un score d'au moins 35/40 à l'ETG.

Lieu de passage d'examen : La poste, 5 Rue René Chatel, 14500 VIRE ; les candidats se déplacent par leurs propres moyens avec un trajet de 6 minutes en voiture, l'auto-école s'occupe de l'achat des places.

2. Épreuve hors circulation :

Après obtention du code de la route ; d'une durée de 30 minutes

Il sera vérifié :

- Vérifications courantes de sécurité
- Compatibilité et attelage
- Tirage au sort d'un thème
- Dimensions, masse maximale et feux
- Interrogation orale
- Manœuvre
- Dételage

Un score de 19/23 est nécessaire pour le plateau sans faute éliminatoire

3. Examen circulation : Après obtention de l'examen HC, d'une durée de 30 minutes

Il sera vérifié :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Un score minimum de 17/28 sans faute éliminatoire est nécessaire pour réussir l'examen.

Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner dans cette catégorie vous accompagnera.

Lieu de passage d'examen : Rue Denis Papin, 14840 Démouville ; les candidats se déplacent par leurs propres moyens avec un trajet de 50 minutes en voiture

Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner dans cette catégorie vous accompagnera.

COMPAGNIE DES PERMIS

Formation B96

La conduite des véhicules articulés est une affaire assez spécifique compte tenu des particularités créées par la conduite d'un véhicule articulé (masse élevée, freinage plus difficile à gérer, nécessité d'anticiper, manœuvres rendues plus compliquées, réglementation spécifique en matière de limitation de vitesses et de tonnage, angles morts plus nombreux que sur un véhicule isolé, capacité d'accélération réduite à cause de la masse ...)

Il est donc impératif d'être correctement préparé à la conduite d'un véhicule articulé afin de limiter le plus possible les risques d'accidents

Les prérequis : -être âgé de 18 ans minimum
-être titulaire du permis B

Nos moniteurs s'occuperont de vous sur un stage d'une durée de 7 heures

Le programme alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble, à savoir conduite d'un ensemble dont la somme des PTAC est $> 3T5$ et $<$ à $4T250$ composé d'une voiture (catégorie B) et d'une remorque de + de 750 Kg.

SEQUENCE 1 : HORS CIRCULATION

(Durée : quatre heures)

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et à la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- Equipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- Le triangle de pré signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : Répartition – arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

SEQUENCE 2 : CIRCULATION

(Durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur. Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- Les angles morts ;
- Les changements de direction ;
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- L'information et la communication avec les autres usagers
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.
- A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève.

Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

À la suite de cette formation de 7 heures nous ferons les démarches nécessaires afin de faire inscrire la mention B96 sur votre permis de conduire

La formation B 96 ne nécessite pas de passage d'examen du permis de conduire

Lieu de formation :

- Avenue des anglais, 14730 Giberville
- Pistes privées ouvertes uniquement sur les heures de formation
- Trajet entre l'auto-école et la piste : 50 minutes en voiture
- Capacité d'accueil : 3 candidats

COMPAGNIE DES PERMIS

Permis AM

Le permis AM est le point de départ dans la vie de conducteur

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent presque 25% des tués et plus de 33% des blessés graves alors que ce groupe ne correspond qu'à 15% de la population ... Les jeunes sont un enjeu pour la sécurité routière.

Les modes de déplacement évoluent avec l'âge. L'enfant est chaque jour plus autonome dans sa mobilité. Dans le même temps, la prise de risque liée aux déplacements augmente et doit être maîtrisée.

L'accès à la conduite d'un deux-roues motorisé :

Le premier accès possible est celui de la conduite d'un deux-roues motorisé d'une cylindrée inférieure à 50 cm³ - cyclomoteur - scooter - quadricycle léger motorisé (voiture dite "sans permis"- quad - QLM).

L'âge minimum requis est de 14 ans ou de 16 ans pour les QLM. La possession du Brevet de Sécurité Routière -BSR-, aujourd'hui « Permis AM » est exigée.

Le Permis AM n'est pas un examen, mais une attestation de formation de 8h minimum comprenant de la maîtrise hors circulation, des cours théoriques, de l'apprentissage en circulation qui sont répartis en 4 séquences :

- La séquence 1 porte sur les échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes)
- La séquence 2 porte sur la formation à la conduite hors circulation (1 heure minimum)
- La séquence 3 porte sur le code de la route (30 minutes)
- La séquence 4 porte sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum)

Le permis AM est délivré par l'école de conduite.

L'inscription à la préparation du permis AM est conditionné à la possession de l'une des trois attestations -assr 1 ou assr 2 ou asr.

Lieu de formation :

-Avenue des anglais, 14730 Giberville

-Pistes privées ouvertes uniquement sur les heures de formation

-Trajet entre l'auto-école et la piste : 50 minutes en voiture

-Capacité d'accueil : 3 candidats